

BE-A0510_001413_003326_FRE

Inventaire des archives du "Ministerie van Nijverheid en Arbeid" (1917-1918)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Histoire du producteur et des archives.....	4
Producteur d'archives.....	4
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	4
Contenu et structure.....	5
Contenu.....	5
Mode de classement.....	5
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
Inventaire des archives du "Ministerie van Nijverheid en Arbeid" (1917-1918)	
.....	7
1 - 2/G Secrétariat Général.....	7
3/A/1 - 3/A/3 Secrétariat Général - Service de la Comptabilité et des Pensions (Mr Mertens):.....	7
4/A - 4/H Secrétariat Général - Service de la Comptabilité et des Pensions (Mr Mertens):.....	8
12/A - 12/L Secrétariat Général.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Ministère de l'Industrie et du Travail (1917-1918) (archives de la Guerre)

Période:

1917 - 1918

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0510.0III.0258

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.28 m
- Dernière cote d'inventaire: 13.00

Dépôt d'archives:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Producteurs d'archives:

Ministerie van Nijverheid en Arbeid, 19e - 20e

Ministerie van Nijverheid en Arbeid, 1917-1918

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Durant la première guerre mondiale, les autorités allemandes se chargèrent de l'administration des territoires occupés de la Belgique. En cela, elles se conformèrent à l'article 43 de la convention de La Haye. Dans un premier temps, l'administration civile allemande maintint l'essentiel des structures préexistantes. Elle supprima toutefois cinq ministères dont les attributions furent transférées aux services militaires d'occupation. Il s'agit des ministères des Affaires Étrangères, des Colonies, de la Guerre, des Chemins de fer et de la Marine, des Postes et Télégraphes. Six départements subsistèrent sous la direction d'un General-referent : l'Intérieur, l'Agriculture et les Travaux Publics, les Sciences et les Arts, la Justice, les Finances, l'Industrie et le Travail. S'appuyant sur la convention de La Haye, l'occupant demanda aux fonctionnaires de souscrire à une formule de loyauté par laquelle ils durent promettre de ne rien entreprendre contre l'administration allemande.

À côté des services belges fonctionnaient les services allemands de tutelle, divisés en sections. Le Ministère de l'Industrie et du Travail dépendait de la 4e section (pour le commerce et l'industrie) et de la 3e section (pour l'enseignement technique et professionnel).

Une modification radicale du paysage institutionnel belge survint lorsque fut promulgué l'arrêté du 21 mars 1917 édictant la séparation administrative. En application de l'arrêté, les départements furent dédoublés en un organisme francophone et un flamand. Le 5 mai 1917, un arrêté créa le Ministerie van Nijverheid en Arbeid pour la région flamande, avec son siège fixé à Bruxelles, et, pour la région wallonne, un Ministère de l'Industrie et du Travail dont les locaux furent situés à Namur. Le secrétaire général Dubois demeura en place et un secrétaire général fut nommé du côté flamand le 7 mai 1917, M. Verhees. Ce dernier entra en fonction le 15 juin suivant. Quelques services échappèrent à la séparation administrative et restèrent à Bruxelles : ceux qui traitaient des brevets, des marques de fabrique et de commerce, et le service géologique. Parallèlement, l'administration civile allemande fut scindée en deux. L'unique Verwaltungschef, von Sandt, fut remplacé le 4 juillet 1917 par deux hauts fonctionnaires, Schaible pour la Flandre et Haniel pour la Wallonie. La réforme ne survécut pas à la guerre. Dès le 21 novembre 1918, un arrêté royal instaura un seul Ministère de l'Industrie et du Travail auquel furent adjoints les services chargés de gérer les problèmes relatifs au ravitaillement.

Contenu et structure

CONTENU

Le petit fonds conservé (0,30 mètre linéaire) comprend surtout des documents épars relatifs au budget du Ministerie van Nijverheid en Arbeid, aux comptes des dépenses, et quelques dossiers sur les membres du personnel.

MODE DE CLASSEMENT

J. DE SMET l'a sommairement classé en 1924. L'ancien classement a été maintenu.

Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES ARCHIVES DU "MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID" (1917-1918)

1 - 2/G SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

- 1** Indicateur du Secrétariat Général, 2 septembre 1917 - 14 novembre 1918.
- 2 /A** Dossiers d'affaires traitées: Personnel. Registre alphabétique contenant la liste de arrêtés concernant chaque fonctionnaire.
- 2 /B** Dossiers d'affaires traitées: Dossier Meseur J. (vide).
- 2 /C** Dossiers d'affaires traitées: Dossier Van Raemdonck E. (demande de place).
- 2 /D** Dossiers d'affaires traitées: Dossier Verleyen O. (demande de place.).
- 2 /E** Dossiers d'affaires traitées: Documents (sans dossier) d'affaires en cours: congés.
- 2 /F** Dossiers d'affaires traitées: Liste de pièces venant d'autres services et qui doivent passer par les mains du Secrétaire Général.
- 2 /G** Dossiers d'affaires traitées: Varia : - Règlement d'ordre intérieur du Ministère des Affaires Étrangères, 1899 - Règlement d'ordre intérieur du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction Publique, 1884. Traitements du personnel du Ministère de l'Industrie. Personnel du même ministère. Note en 2 exemplaires d'une cours à Anderlecht. Lettre à la commune de Chimay au sujet de l'école industrielle de cette localité.
- 3 /A/1 - 3/A/3 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - SERVICE DE LA COMPTABILITÉ ET DES PENSIONS (MR MERTENS):**
- 3 /A/1** Comptes de l'administration: petites dépenses et dépenses urgentes, janvier-mai et juin-septembre 1918.
- 3 /A/2** Arrêtés de nomination: droit de timbre.
- 3 /A/3** Varia: augmentations de traitements et rectifications de dépenses.

3 /B Dossier Bougeois Ed.

4/A - 4/H SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - SERVICE DE LA COMPTABILITÉ ET DES PENSIONS (MR MERTENS):

4 /A Indemnités de vie chère (signature de Schaible).

4 /B Crédits complémentaires, transferts sur le budget de 1917.

4 /C Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail (budget commun), 1er semestre 1917.

4 /D Budget du Ministerie van Nijverheid en Arbeid, 2e semestre 1917.

4 /E État du budget.

4 /F Dossier Saeremans J.

4 /G Dossier Dewint Ed.

4 /H Varia - Budget pour l'exercice 1910 - Liste des femmes de ménage. - Travaux à effectuer pour le service des poids et mesures. - Remise en état d'une machine à relier.

5 Payements effectués.

6 Dossier Mertens (indemnités de vie chère et indemnités extraordinaires.).

7 Budget pour 1918 (contient également le budget de 1917).

8 Budget 1918.

9 Budget 1919.

10 Commis. Affection temporaire dans de nouveaux services.

11 Pièces non classées.

12/A - 12/L SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

12 /A Personnel : Exédition de courrier.

12 /B Personnel : Dossier De Seyn Ach.

12 /C Personnel : Dossier Hullebroeck Alph.

12 /D Personnel : Dossier Levarlet H.

- 12 /E Personnel : Dossier Sacré, Victor.
- 12 /F Personnel : Dossier Collard, V.
- 12 /G Personnel : Dossier Schiets M.
- 12 /H Personnel : Dossier épouse Van den Eynde, née Lecomte.
- 12 /I Personnel : Fourniture de charbon domestique au personnel.
- 12 /J Personnel : Documents relatifs à l'instauration du service d'été.
- 12 /K Personnel : Affaires pendantes.
- 12 /L Personnel : Dossier Mees, Jan.
- 13 Inventaire.